AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2025 Contrat huiles et lentilles



page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS de partenariat avec les producteurs de votre choix

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- 2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer un chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau à Bernadette Faligant, 21 lotissement les Moulins Brain/Authion, 49800 Loire Authion

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation: Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : Généralement le 1^{er} jeudi du mois à 18h30 au jeu de boules à Brain sur l'Authion.

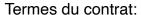
Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat...

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet http://amap-goutte-eau.fr

Termes du contrat à conserver par le consommateur



Il est proposé des lentilles vertes, des huiles de colza et de tournesol produites selon le cahier des charges Agriculture Biologique (Certpaq bio N° 2022/54222/1).



Pas de cameline ni de millet cette année, les escargots et les limaces ont fait bombance cet été!

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour l'année 2025. Le nombre de bouteilles/sachets est libre.

Dates de distribution: Généralement le premier jeudi du mois à 18h30 au jeu de boules à Brain sur l'Authion , aux dates indiquées dans le tableau.

Modalités de paiement: La somme correspondant aux réservations sera versée sous la forme d'un chèque par distribution au maximum, émis à l'ordre de «THOMAS LECOMTE»,

Chèques et contrat sont à envoyer par la poste à la tutrice : Francine Freulon 22 rue du Puits Trouflet 49800 Trélazé

Prix et conditionnement des différents produits :

Lentilles:

sachet de 750g= 5€ sac de 2kg = 12€ sac de 5 kg = 25€

Huile de colza:

bouteille de 75cl = 6€ bib de 3l = 20€

Huile de tournesol:

bouteille de 75cl = 5,50€ bib de 3l = 18€

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat huiles et lentilles Année 2025



Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 2 exemplaires pour le producteur et la tutrice, (Francine Freulon 22 rue du Puits Trouflet 49800 Trélazé 06 23 30 25 86)

Contractants:

Paysan: Consommateur : LECOMTE Thomas Nom Prénom

La Gagnerie tel: 49140 Cornillé les Caves Courriel :

		1	
Nom	Prix/unité	Quantité	Prix total
Lentilles 750g	5,00 €		
Lentilles 2kg	12,00 €		
Lentilles 5 kg	25,00 €		
huile colza 75cl	6,00 €		
huile colza 3l	20,00 €		
huile tournesol 75 cl	5,50 €		
huile tournesol 3l	18,00 €		
Total			

Signature du producteur « Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2025 »

date et signature du consommateur